

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 37/033/2006 (Public)  
Bulletin n° : 290  
ÉFAI  
8 novembre 2006

### **Sri Lanka. Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête sur l'attaque dont ont été victimes des civils déplacés**

Amnesty International est extrêmement préoccupée par les informations qui lui sont parvenues concernant la mort, ce mercredi 8 novembre, de 65 civils qui avaient trouvé refuge dans une école à Kathiraveli, un village côtier à 15 kilomètres au nord de Vaharai, dans le district de Batticaloa, dans l'est du Sri Lanka.

Des roquettes et des tirs d'artillerie de l'armée sri-lankaise (SLA) auraient touché une école où des personnes déplacées avaient trouvé refuge. Selon les informations dont nous disposons, une quarantaine de corps ont été retrouvés sur les lieux et plus d'une centaine de personnes ont été blessées. Le nombre des blessés est probablement encore plus élevé, la zone touchée étant fortement peuplée et abritant quelque 5 000 personnes déplacées.

Amnesty International juge extrêmement grave que l'armée puisse attaquer un camp de personnes déplacées – des civils qui ont déjà été chassés de chez eux par le conflit. Amnesty International condamne toute attaque de civils ; l'organisation est particulièrement attristée et choquée par cette attaque de grande ampleur menée contre des civils quelques jours à peine après l'annonce par le gouvernement de la nomination d'une commission d'enquête sur les atteintes aux droits humains.

Un porte-parole de l'armée sri-lankaise a confirmé que des tirs d'artillerie et des obus de mortier avaient été échangés dans le district de Batticaloa, tout en accusant les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul de (LTTE) de se servir de civils comme boucliers humains. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il y avait encore 60 646 personnes déplacées dans le seul district de Batticaloa au 23 octobre 2006 ; plus de 200 000 personnes sont devenues des personnes déplacées dans le nord et l'est du Sri Lanka depuis le 7 avril 2006.

Amnesty International condamne le fait de prendre pour cible et de tuer des civils innocents et appelle le gouvernement du Sri Lanka et les LTTE à prendre immédiatement les mesures adéquates pour protéger la vie des civils. Toutes les parties aux hostilités doivent respecter le droit international humanitaire ; celui-ci interdit le meurtre et tout acte de violence à l'égard des personnes ne prenant pas une part active aux hostilités et exige des parties qu'elles veillent à ce que leurs forces respectent le principe de distinction entre cibles civiles et militaires, ne prennent pas pour cible des civils et ne mènent pas d'attaques sans discrimination.

Amnesty International demande au gouvernement du Sri Lanka de confier dans les meilleurs délais à des experts indépendants et internationaux spécialistes des droits humains l'ouverture d'une enquête sur ce

bombardement et sur toutes les violations graves du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Amnesty International répète la nécessité absolue pour le gouvernement du Sri Lanka de mettre en place de toute urgence une mission internationale forte et effective de surveillance de la situation des droits humains, afin de faire face à la dégradation dramatique de la situation humanitaire et relative aux droits humains au Sri Lanka. Un tel mécanisme devra bénéficier de la pleine coopération du gouvernement du Sri Lanka et des LTTE et avoir le soutien des Nations unies et des États membres de cet organisme.